

République Française

Département de la Creuse

Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID: 023-200067189-20241217-20241216-DE

2024/12/16

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2024 - Délibération n° 2024/12/16

OBJET: SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 10 décembre, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents: COTICHE Thierry – FAURE Josette – DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE-MALIVERT Annick – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – MEYER Christian – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – DEPATUREAUX Gilles – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine

<u>Etaient excusés</u>: BOUDEAU Philippe — PACAUD Patrick — ESCOUBEYROU Luc — RIGAUD Régis — FINI Alain — FLOIRAT Myriam — BENABDELMALEK Clément — LEGROS Jean-Bernard — DUGAY Jean-Pierre — POITOU Delphine — LEHERICY Joseph — CANFORA Carmine — TROUSSET Patrick — AUGUSTYNIAK Jérôme — DUGUET Pierre — PATAUD Annick — RICARD Jean-Michel

Pouvoirs:

- 1. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à Georges DESLOGES
- 2. M. ESCOUBEYROU Luc donne pouvoir à Régis PARAYRE
- 3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
- 4. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
- 5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à Karine GARGUEL
- 6. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à Alain CALOMINE
- 7. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à Nicolas DERIEUX
- 8. M. TROUSSET Patrick donne pouvoir à Marc FERRAND
- 9. M. AUGUSTYNIAK Jérôme donne pouvoir à Michelle SUCHAUD
- M. DUGUET Pierre donne pouvoir à Thierry GAILLARD
- 11. Mme PATAUD Annick donne pouvoir à Sylvain GAUDY
- 12. M. RICARD Jean-Michel donne pouvoir à Josette FAURE

Suppléances : LACOUR Marie-Emilie

Secrétaire de séance : DERIEUX Nicolas

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	45	57			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
57	0	0	0	0	0

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID: 023-200067189-20241217-20241216-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Madame La Vice-Présidente en charge des finances, au regard de la situation actuelle à Mayotte, propose au conseil communautaire la délibération suivante :

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, l'EPCI Communauté de communes Creuse Sud-Ouest tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, le conseil communautaire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest souhaite soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 4 300 €
- à la Protection civile, sise Tour Essor 14 Rue Scandicci 95500 PANTIN

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve ce soutien à la population de Mayotte
- Habilite M. le président à signer toutt document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits, Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Sylvain GAUDY.